



CONDITIONS GENERALES DE VENTES DES CAMPS « ESCAL ' AVENTURE »

La délibération N°63 du 2 juin 2010, relative à la régulation des relations commerciales entre acteurs économiques, a modifié et complété la délibération N°14 du 6 octobre 2004 portant réglementation économique. Cette délibération porte l'obligation pour tout producteur, prestataire de services, grossiste ou importateur, de disposer de conditions générales de ventes.

Nos séjours vacances sont conçus pour des jeunes âgés de 8 à 17 ans, ils sont déclarés auprès des services provinciaux et territoriaux de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au plan pédagogique, sanitaire, que de la sécurité.

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'inscription et de vente.

COMMENT S'INSCRIRE ?

LA PRE-INSCRIPTION :

Vous devez nous faire parvenir la fiche d'inscription, la fiche sanitaire de liaison et les présentes conditions de ventes validées par votre signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » (téléchargeables sur notre site internet : www.escalaventure.com),

soit par Email : escalaventure@gmail.com,

soit par voie postale : Association [ESCAL' AVENTURE](#), BP 4650 / 98809 MONT-DORE

Dans le souci constant de préserver l'environnement et afin d'accélérer le traitement de votre dossier, nous vous invitons à privilégier l'envoi des différentes fiches, attestations et convocations par email, et nous rappelons qu'il est important de bien (re)mentionner votre adresse email sur la fiche d'inscription.

L'INSCRIPTION :

L'inscription définitive au séjour ne sera prise en compte qu'à partir du moment où l'association dispose du dossier complet de l'enfant, à savoir :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire de liaison
- Le certificat médical portant la mention « aptitude aux centres de vacances (vie en collectivité) et à la pratique d'activités sportives, vaccins à jour »
- L'attestation de réussite à un test de 50 m en natation
- Les conditions générales de ventes, lues et approuvées, et validées par votre signature
- Le règlement complet du coût du séjour, déduction faite des aides éventuelles.

Le paiement du séjour devra être effectué en espèces, par virement bancaire ou par chèque, à l'ordre de « [ESCAL' AVENTURE](#) ».

NOS PRIX COMPRENNENT :

- l'hébergement en pension complète,
- les transports Aller - Retour liés au séjour,
- les activités sportives et diverses,
- l'encadrement pédagogique qualifié,
- la mise à disposition de matériel de camping, éducatif, sportif et pédagogique,
- la couverture en assurance Responsabilité Civile (GAN OUTREMER IARD à Ducos).

ANNULATION DES SEJOURS :

- Du fait de l'association « ESCAL'AVENTURE » :

ESCAL'AVENTURE peut être contrainte d'annuler un séjour :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, ESCAL'AVENTURE vous en informera au plus tard 5 jours avant le départ,
- si des conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'évènements imprévisibles et/ou qualifiés de force majeure (tempête, dépression, cyclone, inondations...).

L'annulation d'un séjour du fait de l'association, imposée par des circonstances majeures ou pour assurer la sécurité des enfants, entraînera le remboursement immédiat des sommes versées pour la participation au séjour.

- Du fait de l'inscrivant :

Tout désistement ou annulation quel qu'en soit le motif, doit être notifié par lettre recommandée ou par email, avec accusé de réception, adressé à ESCAL'AVENTURE :

soit par Email : [escalaventure@gmail](mailto:escalaventure@gmail.com),

soit par voie postale : Association [ESCAL'AVENTURE, BP 4650 / 98809 MONT-DORE](#)

La date de la poste ou de l'email sert de référence pour le calcul des frais d'annulation.

Dans tous les cas, ESCAL'AVENTURE retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation et selon les conditions ci-après :

FRAIS D'ANNULATION				
Délai précédant le début du séjour / Pénalités calculées sur le prix net du dossier				
+ de 30 jours	Entre 30 et 21 jours	Entre 20 et 15 jours	Entre 14 et 9 jours	Entre 8 jours et le jour du départ ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable
10% du coût total du séjour + 4000 Fcfp de frais d'annulation	25% du coût total du séjour + 4000 Fcfp de frais d'annulation	50% du coût total du séjour + 4000 Fcfp de frais d'annulation	75% du coût total du séjour	100% du coût total du séjour

CAS PARTICULIERS : une maladie grave, un accident corporel, une hospitalisation ou encore un décès familial survenant dans les 7 jours précédant le jour du départ et entraînant l'annulation d'un séjour, seront à justifier auprès de l'association. Dans ces cas les frais d'annulation s'élèvent à 50% du coût total du séjour.

SEJOUR ECOURTE

- Du fait de l'association « ESCAL' AVENTURE » :

En raison de circonstances exceptionnelles susceptibles de remettre en cause les impératifs de sécurité vis-à-vis du groupe (conditions climatiques défavorables voire dangereuses telles que cyclone, dépression tropicale, vents forts...), l'association pourra décider d'écourter un séjour.

En pareil cas, seuls les responsables du séjour, et notamment le directeur de séjour, seront habilités à prendre la ou les décisions qui s'impose(nt).

Un séjour écourté par l'association ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Cependant, un « avoir », d'une durée de validité de 6 mois, et calculé au prorata des dépenses déjà engagées pendant ledit séjour, pourra être accordé aux familles qui en auront fait la demande, et sur décision du Bureau de l'association.

- Du fait de l'inscrivant :

Aucun séjour volontairement écourté par un participant ou entraînant un retour anticipé pour des raisons disciplinaires ne donnera lieu à remboursement. Par ailleurs, les frais occasionnés par ce retour (transport vers le lieu de domicile et accompagnement) seront à la charge de la famille.

Tout séjour écourté à la demande de la famille entraînera des frais d'annulation à hauteur de 100% du coût du séjour.

EN CAS DE RENVOI

La décision de renvoi d'un jeune appartient à l'équipe d'encadrement et d'animation, ainsi qu'au bureau de l'association. Le cas échéant, celle-ci sera motivée et expliquée à l'enfant et à sa famille.

En pareille circonstance, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille, y compris, le cas échéant, les frais de transport d'un accompagnateur.

TRANSPORT ROUTIER

Les jeunes sont pris en charge sur un lieu de départ précis et dans une fourchette horaire précise. Il en est de même pour le retour du séjour.

Les transports sont organisés avec un transporteur privé répondant aux exigences des normes en vigueur.

Les membres dirigeants d'un séjour sont également habilités à transporter des jeunes dans leur véhicule personnel.

Le conditionnement des bagages est sous l'entière responsabilité des voyageurs. Ni **ESCAL' AVENTURE**, ni le transporteur privé ou encore les membres des équipes d'encadrement de l'association, ne pourront être tenus responsables d'éventuelles dégradations ou de casse des effets personnels des voyageurs.

DUREE DES SEJOURS

Les séjours proposés par **ESCAL' AVENTURE** ont une durée variable de 5 à 12 jours. D'une manière générale, les programmes se déroulent du matin du premier jour à l'après-midi du dernier jour. Toutefois, des horaires distincts peuvent vous être donnés suivant les programmes ou les centres. Ces indications vous sont transmises directement par téléphone ou par email. La matinée du jour d'arrivée est consacrée à l'accueil des jeunes et à l'organisation du séjour. L'après-midi du dernier jour est consacré au rangement collectif du matériel et du site occupé pour le séjour, ainsi qu'au bilan collectif et individuel du camp.

MATERIEL

Tout le matériel - éducatif, sportif ou pédagogique - ainsi que le matériel de camping nécessaire, est fourni par l'association et/ou les prestataires de services et mis à disposition des jeunes. Le respect de ce matériel est exigé par l'association. En cas de dommages ou de détérioration lourde et volontaire du matériel du fait d'un participant, celui-ci sera facturé directement à la famille pour être remplacé.

ESCAL' AVENTURE et ses équipes d'encadrement **interdisent** l'apport sur le camp de tout objet de valeur, appareil électronique tel que téléphone portable, baladeur MP3..., ou tout autre jeu tel que GAMEBOY, DS, NINTENDO, ou encore PLAYSTATION. Tout enfant surpris avec l'un de ces objets se le verra confisqué jusqu'à la fin du séjour.

Dans l'hypothèse du non respect de cette interdiction, l'association ne sera aucunement tenue responsable de la casse, de la détérioration ou du vol de ces objets. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être recherchée.

PHOTOGRAPHIE

ESCAL' AVENTURE utilise les photos des enfants prises en cours de séjour pour la réalisation de dépliants promotionnels, des publicités ou pour son site internet. Si vous ne souhaitez pas que l'association utilise les photos de votre enfant, vous devez le faire savoir sur la fiche d'inscription à la question : « droit d'utilisation des photos ? »

ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

ESCAL' AVENTURE a souscrit une assurance Responsabilité Civile Multirisque Association (numéro de souscripteur 573662 ; numéro de contrat 001/000) auprès de GAN OUTREMER IARD (complexe Le Centre à Ducos - Tel : 25.55.00), comportant les garanties minimums suivantes :

- Dommages, accidents corporels et immatériels causés :
 - à des personnes n'ayant pas la qualité d'assuré,
 - par un assuré à un autre assuré.
- Incendie et forces de la nature.

ESCAL' AVENTURE vous invite vivement à examiner votre couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à la compléter individuellement par la souscription d'un contrat complémentaire auprès de GROUPEAMA GAN NOUVELLE-CALEDONIE ou auprès de votre propre assureur.

AVANCE DE FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou d'accident, de même que les frais d'ambulance sont généralement avancés par **ESCAL' AVENTURE**. En inscrivant votre enfant sur l'un de nos séjours, les parents ou tuteurs légaux s'engagent à rembourser l'intégralité de ces sommes avancées.

Je soussigné, Madame / Monsieur (*)....., parent / tuteur légal (*) de l'enfant, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de ventes relatives aux séjours proposés par l'association **ESCAL' AVENTURE** et en accepte les termes. L'approbation de ces conditions générales de vente m'engage pleinement au règlement financier du camp même en cas de paiement tardif et en cas d'annulation de ma part.

(*) rayer les mentions inutiles

Mention « lu et approuvé »

Date : / / 201....

Signature :